

8 Société et Culture

Ici et ailleurs

•Santé
Le ménage ou aller au travail à pied peut sauver des vies

Une mort sur douze survenues dans une période de cinq ans pourrait être évitée grâce à 30 minutes d'activité physique quotidienne cinq jours par semaine, comme faire le ménage ou aller au travail à pied, selon une étude parue hier. "Une activité encore plus forte (750 minutes par semaine) est associée à une réduction (de la mortalité et des maladies cardiovasculaires, ndr) encore plus importante, surtout pour ceux qui répartissent leur activité physique tout au long de la journée, grâce à leur mode de transport, leur type de travail ou leurs tâches ménagères", selon les auteurs de cette étude publiée par la revue The Lancet.

•Santé
Une nouvelle forme de paludisme

Une forme de paludisme résistant au traitement standard, détectée pour la première fois en 2007 au Cambodge, s'est propagée au Vietnam, ont mis en garde, hier, des chercheurs, appelant à agir avant sa propagation à d'autres zones comme l'Inde ou l'Afrique. "Cela s'est répandu comme une traînée de poudre au Vietnam", a expliqué à l'AFP le professeur Arjen Don-dorp, responsable de l'unité de recherche en médecine tropicale de l'université Mahidol à Bangkok et co-auteur d'un article publié jeudi dans la revue scientifique The Lancet Infectious Diseases sur le sujet.

•Homosexualité
Fin de l'obligation du test anal

La Tunisie s'est engagée à ne plus imposer aux homosexuels de se soumettre à un test anal s'ils sont poursuivis pour leurs pratiques sexuelles, a indiqué, hier, à l'AFP le ministre des droits de l'Homme Mehdi Ben Gharbia. Aucune date n'a toutefois été donnée pour l'entrée en vigueur de cet engagement.

•Musique
Amadou et Mariam plus unis que jamais dans "La Confusion"

Amadou & Mariam on publié, hier, "La Confusion" (Because Music), un nouveau disque où le célèbre couple de musiciens aveugles de Bamako aborde sur des musiques toujours festives des sujets aussi brûlants que l'exode dans "C'est Chaud", l'un des titres phares de leur album le plus engagé à ce jour. "Le monde a changé. On écrit les textes par rapport au temps où nous vivons", a expliqué Amadou, sans Mariam, souffrante ce

Rassemblés par R.H.A

Enseignement supérieur

L'UMEG propose le report de la mesure pour la rentrée académique 2018-2019

R.H.A
Libreville/Gabon

HIER les étudiants membres de l'Union des mutuelles estudiantines du Gabon (UMEG) se sont entretenus avec le ministre d'État en charge de l'Enseignement supérieur Guy Bertrand Mapangou. Il était essentiellement question pour eux de faire le point de leur entretien avec les étudiants sur l'application de la nouvelle mesure sur la hausse droits (inscriptions et frais d'écologie) universitaires qui, depuis son annonce, provoque des grincements de dents. "Les étudiants ne sont pas prêts à payer pour cette



Dave Branly Essanga Ayira, président de l'Umeg.

année. Ils proposent que la mesure soit appliquée l'année prochaine pour qu'ils aient le temps d'appréhender la chose. À ce propos, le ministre nous a clairement fait savoir qu'il reste sur sa position. Il ne veut plus que l'on paye 50.000 francs mais et ne voudrait pas aussi que l'on reste figé sur les 9 000 francs qui dateraient de Mathusalem. Il a donc proposé que l'on trouve un juste milieu entre les deux tarifs. Ce que nous avons refusé pour cette année. Étant donné que la rentrée est imminente. Les contraintes de temps font qu'on ne puisse pas communiquer avec les étudiants assez longtemps pour qu'ils aient le temps de comprendre le bien-

fondé même de cette augmentation dès le début d'année académique" a laissé entendre le président de l'Umeg Dave Branly Essanga Ayira, au sortir de cette rencontre à laquelle n'était pas conviée la presse. Les leaders du syndicat étudiant disent avoir compris le bien-fondé de cette augmentation mais déplore l'application de la mesure intervenue tel un coup-ret. Raison pour laquelle, ils pensent qu'"actuellement les conditions ne sont pas remplies pour payer plus que ce qu'ils déboursaient". Pour l'heure, le verdict de la Cour constitutionnelle est encore attendue.

La mesure concernait tous les établissements

R.H.A
Libreville/Gabon

DEPUIS l'annonce de l'application de l'arrêté fixant l'augmentation des droits universitaires, les projecteurs sont uniquement braqués sur l'Université Omar Bongo (UOB). Comme si la mesure ne concernait que la

doyenne des universités gabonaises. Et dire que la mesure s'applique à toutes les universités et grandes écoles du pays. La raison de cette focalisation serait liée au fait que les protestations les plus dures émanaient, ès son annonce, de cet établissement. D'abord du président de la mutuelle UOB, Ange Gaël Makaya Makaya, puis des respon-

sables de l'UOB, notamment le conseiller du recteur de l'UOB, Serges Loungou, qui ont, chacun, communiqué sur la mesure. Le silence des responsables des autres établissements fait croire à l'opinion qu'ils ne sont nullement concernés par cette nouvelle disposition. Il faut tout de même relever qu'il ne s'agit nulle-

ment d'une décision prise par le ministère de l'Enseignement supérieur. Elle résulte de plusieurs séances de travail entre les responsables de ces établissements et la tutelle. D'après certaines sources, ayant requis l'anonymat, tous les responsables d'établissements avaient pris part aux travaux en commission traitant du fonction-

nement de ces établissements du supérieur dont le budget à eux alloué ne permettait plus d'assumer leurs charges. Une véritable campagne d'information des responsables, à l'issue des travaux en commission, aurait certainement permis de prévenir l'actuel malentendu découlant de l'application de cette mesure.

Ce qu'en pensent les responsables d'universités et grandes écoles

Propos recueillis par
Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Pr Clotilde Chantal Al-lela, directrice général de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO) : "L'université au Gabon existe depuis presque 50 ans. C'est une université, à l'instar des autres de la sous-région, qui a connu une évolution remarquable, car j'entends par Université, l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du Gabon, donc qui englobe à la fois les universités et les grandes écoles. À ce titre, elle ne saurait se limiter au seul cadre de l'UOB (Université Omar Bongo). Ceci pour montrer l'ampleur des établissements publics de l'enseignement supérieur dans notre pays. Toutefois, il faut tenir compte des exigences liées à la qualité de la formation, des outils didactiques, de l'environnement, des structures d'accueil favorables à l'épanouissement des acteurs (enseignants et étudiants). Il faut reconnaître que depuis la création de nos universités, elles ont fonctionné grâce à la sub-



Isaac Mouaragadja, recteur de l'USTM.

vention de l'Etat. Mais avec la mise en place de la loi créant l'autonomie des universités, il est nécessaire que ces universités deviennent de plus en plus autonomes sur le plan financier. L'autonomie en matière de gestion accorde plus de libertés et plus de responsabilités aux établissements de l'enseignement supérieur, renforce leurs activités, développe leurs missions académiques et pédagogiques, développe et légitime leur partenariat avec d'autres universités. La mesure d'augmentation des droits universitaires est salubre, parce qu'elle améliore cette autonomie au bénéfice des étudiants, développe positivement les conditions de vie et d'apprentissage. Il est vrai que



Pr Clotilde Chantal Al-lela, directrice de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO)

cette décision intervient à une période difficile, marquée par la crise économique. Mais, il est nécessaire de la mettre en œuvre, car elle permettra d'améliorer le budget des établissements d'enseignement supérieur". **Isaac Mouaragadja, recteur de l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM)** : "La tutelle a fait la proposition de rehausser le taux des droits universitaires comme cela se passe dans les autres pays de la sous-région. Ce n'est pas une décision hasardeuse. L'objectif de cette mesure est de créer une certaine émulation et permettre aux universités et grandes écoles de fonctionner convenablement. Maintenant, si sur le terrain de la

mise en œuvre, des points de blocage apparaissent, je pense qu'il est préférable de surseoir la mesure, de se ressaisir, de repartir à zéro, et de mieux mûrir la réflexion avec toutes les parties pren-

nantes (étudiants, personnel enseignant et administratif ainsi que les politiques). D'autant plus que nous sommes à l'orée d'une nouvelle rentrée académique".

